Date d'édition : 22/02/2023



Référentiel de Paye



201492 Allocation d'aide à la mobilité du conjoint

1. Identification	Fiche Inter déclinée		

Code BJ	201492
Libellé bulletin de Paie	ALLOC.AIDE MOBILITE CONJ.
Code PAY	1492
Libellé	Allocation d'aide à la mobilité du conjoint
Référence	201492
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	MI150 - Ministère des Armées -Défense (civils)
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	20/04/2008
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/01/2019
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/201491_MINARM_ALLOC_AIDE_MOBILITE_CONJ.pdf$

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2008-647 du 30 juin 2008 instituant une allocation d'aide à la mobilité du conjoint et une indemnité temporaire de mobilité en faveur de certains agents du ministère de la défense		BCFF0811587D
Décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint		BCFF0807919D
Arrêté du 26 février 2019 fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008		CPAF1834077A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

- N Contractuel de droit public
- O ODE réglementé affilié
- T Titulaire

Date d'édition : 22/02/2023

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

3.5 Autres conditions

La prime de restructuration de service peut être versée aux agents non titulaires de l'Etat de droit public recrutés pour une durée indéterminée.

Un agent public bénéficiaire de la prime de restructuration peut se voir attribuer une allocation d'aide à la mobilité du conjoint dès lors que son conjoint ou partenaire d'un pacte civil de solidarité (PACS) est contraint de cesser son activité professionnelle en raison de la mutation ou du déplacement du bénéficiaire, au plus tôt trois mois avant et au plus tard un an après cette mutation ou ce déplacement

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

L'allocation d'aide à la mobilité du conjoint est accordée sans préjudice de l'application des dispositions des décrets n°90-437 et n°91-430. Elle est exclusive de toute autre indemnité de même nature.

Life est exclusive de toute autre indefinite de meme i

5. Modalités de liquidation

5.1 Expression métier

L'allocation d'aide à la mobilité du conjoint est forfaitaire.

Elle est remboursée si le bénéficiaire quitte, dans les douze premiers mois, les fonctions dans lesquelles il a été nommé dans le cadre de l'opération de restructuration.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Le montant de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint est fixé à 7000 €.

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	Le versement est effectué en une seule fraction mais peut, à la demande de l?agent, être versé en deux
	fractions sur deux années consécutives

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

6. PAY

6.1 Information PAY: NEANT

Date d'édition : 22/02/2023

6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
1492	00	01MMAAAA	1 ou 2				2
Allocation d'aide à la mobilité du	A titre indicatif		1 Payer			l	Elément non
conjoint (en complément du code précédent)			2 Ne pas payer				permanent

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Non
Elément soumis à précompte Jour de carence	Non
Elément saisissable	Oui